

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
FACULTÉ DE SCIENCE POLITIQUE ET DE DROIT**

EXTRAIT du procès-verbal de la cent-vingtième assemblée ordinaire du Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit, tenue le mercredi 25 août 2021, à 13h30, en mode hybride (présence et Zoom)

Politique des chaires de recherche du Canada de la Faculté de science politique et de droit

Résolution CFSPD-2021-2022-829

ATTENDU la Politique de la recherche et de la création de l'UQAM (no. 10);

ATTENDU les exigences du Programme des chaires de recherche du Canada du gouvernement canadien ;

ATTENDU l'absence de critères facultaires pour l'attribution et le renouvellement des chaires de recherche du Canada qui sont accordées à la Faculté de science politique et de droit par le Vice-rectorat à la recherche, à la création et à la diffusion (VRRCD) en fonction de la répartition des quotas d'attribution recommandée par le Conseil de la recherche et de la création (COREC) ;

ATTENDU la volonté du Comité facultaire de la recherche et du Comité de régie de la Faculté de science politique et de droit d'attribuer les chaires disponibles de façon équitable, transparente et sur la base des critères établis ;

ATTENDU les commentaires du Comité facultaire de la recherche portant sur le projet de Politique facultaire des chaires de recherche du Canada ;

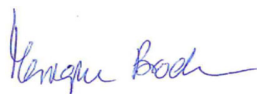
ATTENDU les discussions du Comité de régie de la FSPD portant sur le projet de Politique facultaire des chaires de recherche du Canada

IL EST PROPOSÉ par Maya Jegen, appuyé par Martin Gallié, que le Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit

ADOpte la Politique facultaire des chaires de recherche du Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CONFORME
Montréal, 25 août 2021



Monique Brodeur
Doyenne par intérim